

AUTRES OBLIGATIONS GARANTIES ET AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF ÉVENTUEL

Dépôts conservés par les banques à charte à la Banque du Canada (28 fév. 1949).....	\$ 530,960,371
Avances des banques au chapitre de la Caisse d'épargne du Manitoba (28 fév. 1949).....	4,040,078
Bons du Trésor du Manitoba (28 fév. 1949).....	3,300,000
Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles (31 janv. 1949).....	6,229,151
Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants (31 déc. 1948)...	1,586,223
Prêts bancaires garantis—Acadia Coal Co. (28 fév. 1949).....	584,000
Garanties en vertu de la Partie II de la loi d'assurance des crédits à l'exportation (28 fév. 1949).....	11,610,917
Prêts consentis par des institutions de prêts autorisées sous le régime de la loi garantissant des emprunts pour la réfection des maisons, 1937 (31 déc. 1948).....	26,138
Prêts consentis par des institutions de prêts autorisées en vertu du plan d'agrandissement des maisons (31 déc. 1948).....	612
Prêts consentis par des institutions de prêts autorisées en vertu de la Partie IV de la loi de 1944 sur l'habitation, concernant l'agrandissement des maisons (31 déc. 1948).....	5,704
Prêts consentis par des institutions de prêts autorisées en vertu de la loi fédérale du logement et de la loi nationale sur l'habitation.....	726,559
Garanties des entreprises de plans communaux sous le régime de la loi nationale sur l'habitation.....	
	Somme indéterminée

On remarquera que le montant des obligations et débetures garanties, en cours le 31 mars 1949 sera de 554·6 millions de dollars, soit environ 34 millions de dollars de plus qu'au 31 mars 1948. Cet accroissement résulte de l'émission d'obligations de 35 millions de dollars, à 3 p. 100, des chemins de fer Nationaux du Canada, le 3 janvier 1949, échéant le 3 janvier 1966, ainsi que du rachat, le 1er avril 1948, des obligations à 4 $\frac{3}{4}$  p. 100 de la commission du port de New-Westminster, au montant de 7 million de dollars, de même que de certains autres rachats d'un montant moins élevé.

DETTE FONDÉE NON ÉCHUE

